

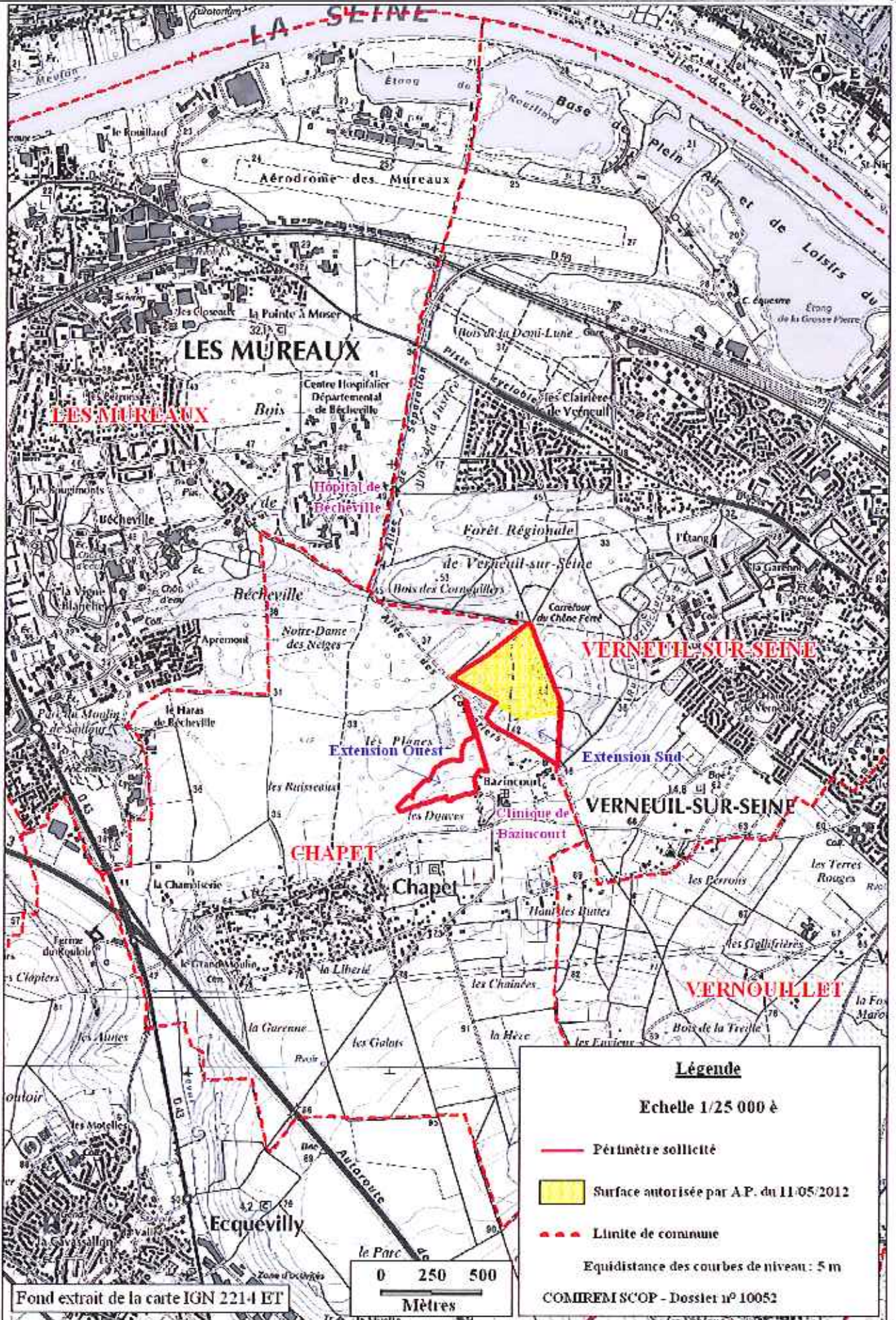
RESUME NON TECHNIQUE

La présente demande de renouvellement d'autorisation d'exploitation est présentée par la société Terreal, dont le siège se trouve à Suresnes (92 150), 13-17 rue Pagès.

Terreal regroupe en France Tuiles Lambert, TBF (Tuileries Briqueteries Françaises) et TBL (Tuileries et Briqueteries du Lauragais) - Guiraud Frères.

La demande d'autorisation est présentée afin d'assurer l'alimentation en matières premières argileuses de l'usine Terreal des Mureaux (78).

L'usine des Mureaux fabrique des tuiles et accessoires en terre cuite. L'argile est le composant majeur des masses céramiques préparées pour la fabrication des tuiles.



Localisation de l'exploitation

Le site de la carrière est localisé :

- dans le département des Yvelines
- à environ 2,5 km à vol d'oiseau au sud-est du centre de la ville des Murceaux et environ 1,2 km au nord-est du centre de la ville de Chapet
- au nord du territoire de la commune de Chapet, lieux-dits Le Gaudain, La Fournaise, Les Sables et Les Plancs

Le site est localisé sur le plan ci-contre.

La surface totale sollicitée en renouvellement est de **25 ha 10 a 61 ca.**

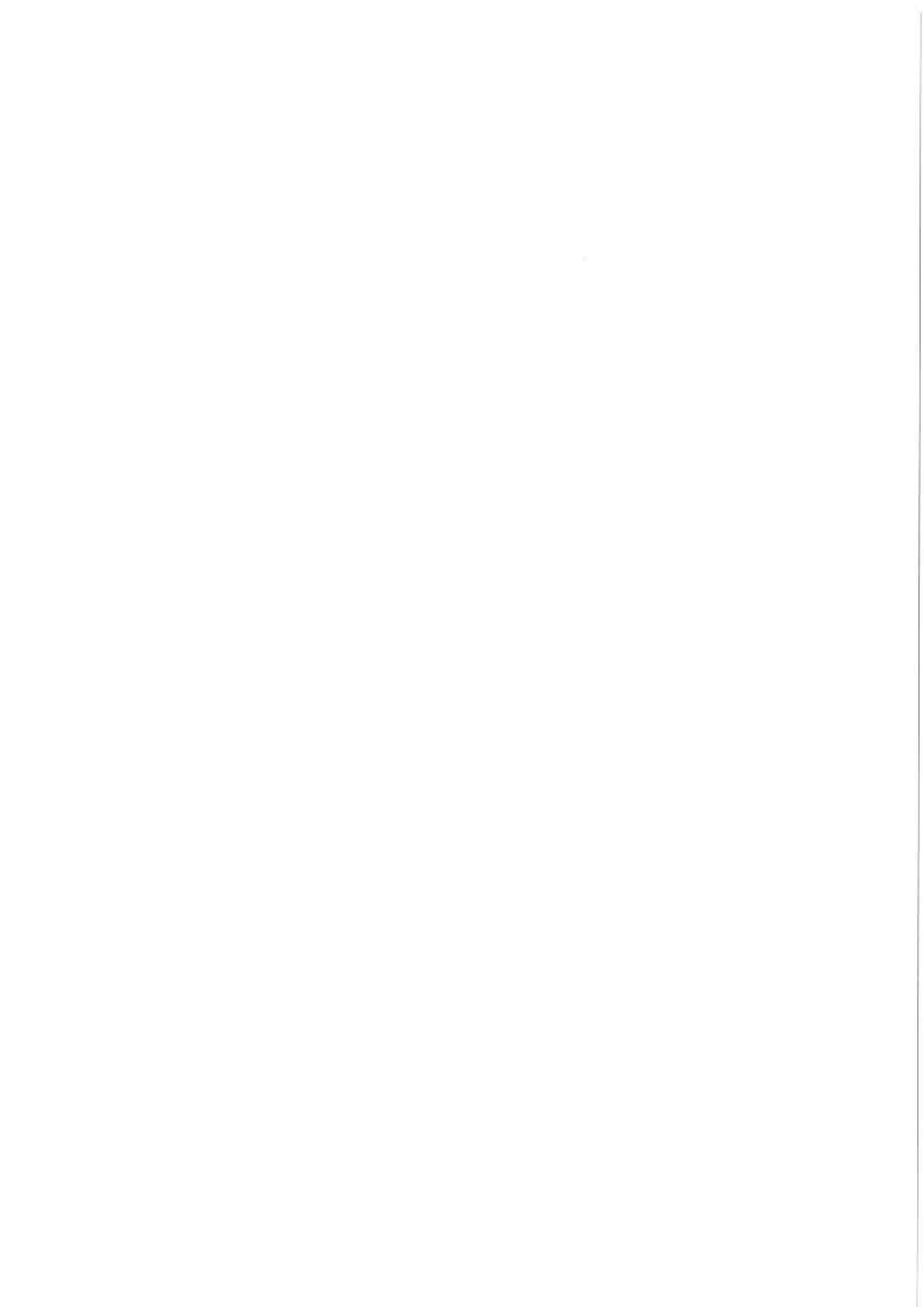
Destination de l'argile

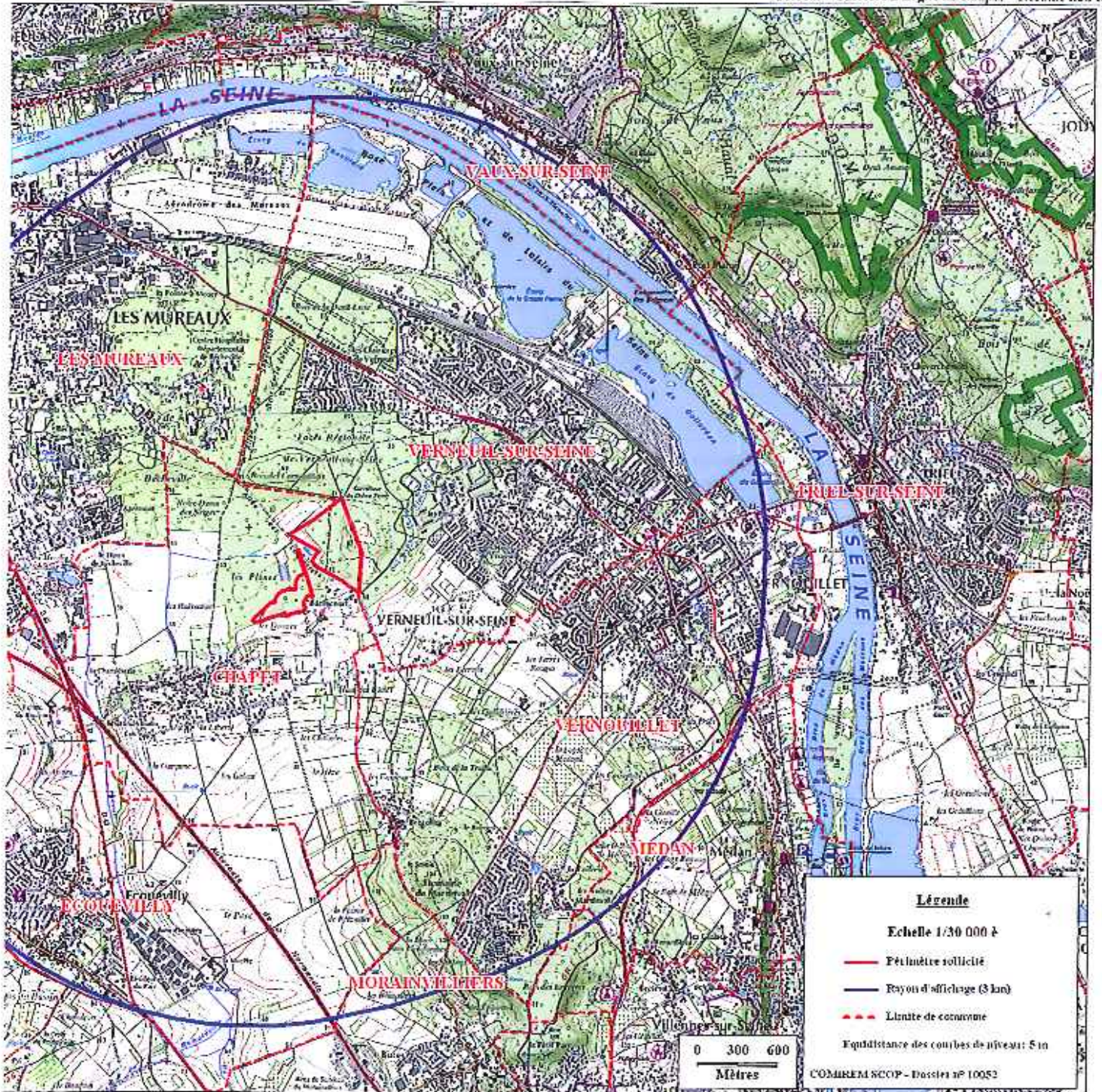
L'argile extraite est utilisée par l'usine Terreal des Murceaux située à environ 8,5 km du site par la route, pour la fabrication de tuiles et accessoires en terre cuite.

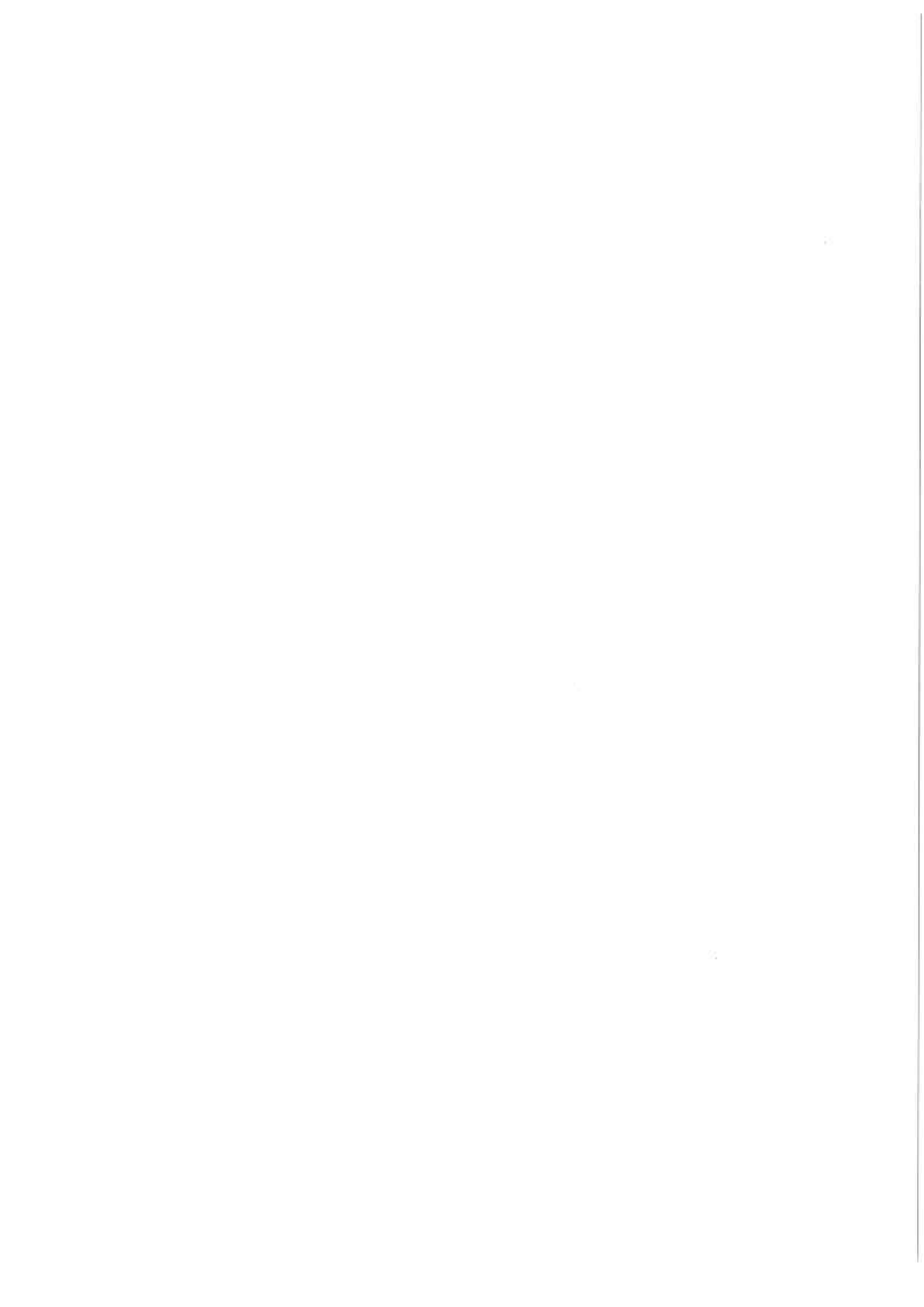
Nomenclature de l'activité

Au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, l'activité relève du régime de l'autorisation.

| Numéro | Désignation de l'activité | A.D.S. | Rayon |
|----------|---|--------|-------|
| 2510 - 1 | Exploitation de carrière | A | 3 km |
| 2517 | Station de transit de produit minéraux solides Capacité supérieure à 75 000 m ³ | A | 3 km |







Régime administratif de l'exploitation

L'ensemble du projet est soumis à autorisation. Le rayon d'affichage du projet est de 3 km. Il est porté sur le plan à 1/25 000 ci-contre.

Le rayon d'affichage recoupe le territoire des communes de :

- Bouafle
- Chapet
- Ecquevilly
- Les Mureaux
- Medan
- Morainvilliers
- Triel-sur-Seine
- Vaux-sur-Seine
- Verneuil-sur-Seine
- Vernouillet

Adresse de la mairie où le dossier concernant la remise en état du sol peut être consulté :

Mairie de Chapet

Rue de Grève
78 130 Chapet

Tel. : 01 34 74 51 15
Fax : 01 30 99 86 50

Caractéristiques du gisement

La demande d'autorisation porte sur l'extraction d'argiles, matériaux meubles, jusqu'à la profondeur de 22 m NGF.

Le gisement présente en moyenne, de haut en bas :

| | |
|--------------------------------------|--|
| Terre végétale | : 0,30 m |
| Stérile de découverte argilo-sableux | : environ 4 m au nord et jusqu'à 15 m au sud |
| Argile (matériaux utiles) | : 5,00 m |
| Argile à rognons calcaires | |

Extension sud

Le gisement présente en moyenne, de haut en bas :

| | |
|--|-----------------------------------|
| Terre végétale | : épaisseur quasi nulle |
| Stérile de découverte argilo-sableux (<i>Cuisien et Sparnacien</i>) | : 16,3 m en moyenne (10 m à 22 m) |
| Argile (matériaux utiles) (<i>Sparnacien</i>) | : 4,3 m en moyenne |
| Argile et argile silteuse (matériaux stériles) (<i>Sparnacien</i>) | : 3 m environ |
| Argile puis craie à rognons calcaires (<i>Danien, Sénonien</i>) | |

Extension ouest

Le gisement présente en moyenne, de haut en bas :

| | |
|---|------------------------------------|
| Terre végétale | : environ 0,3 m en moyenne |
| Stérile de découverte argilo-sableux (<i>Sparnacien</i>) | : 1,2 m en moyenne (jusqu'à 4,0 m) |
| Argile (matériaux utiles) (<i>Sparnacien</i>) | : 2,45 m en moyenne |
| Argile et argile silteuse (matériaux stériles) (<i>Sparnacien</i>) | : 2,5 à 3 m environ |
| Argile puis craie à rognons calcaires (<i>Danien, Sénonien</i>) | |

L'activité comporte :

- Le défrichage des parcelles boisées
- Le décapage et le stockage de la terre végétale
- Le décapage et le stockage temporaire de la couverture stérile
- L'extraction et le stockage de l'argile sur le site de la carrière
- La reprise de l'argile et son transport par camion vers l'usine des Mureaux

- La remise en état coordonnée du sol et le reboisement des parcelles

L'extraction est menée en 2 campagnes par an d'une durée de 3 semaines maximum chacune. 1 campagne de décapage d'une durée moyenne de 2 mois est également réalisée chaque année.

Le transport des matériaux est assuré toute l'année.

Données d'exploitation

| | |
|---|-----------------|
| Surface utile (matériaux utiles uniquement) | : environ 11 ha |
| Surface extraction | : environ 15 ha |
| Hauteur maximale des fronts de taille | : 5 m |
| Hauteur maximale totale du front d'exploitation | : 26 m |
| Largeur moyenne des banquettes | : 5 m |
| Cote minimale du fond de fouille | : 22 m NGF |

Mode d'exploitation

L'extraction est menée en direction de l'est sur la surface autorisée puis sur l'extension Sud. A partir de la phase 12, l'extraction sera menée en direction de l'ouest sur l'extension Ouest. Les fronts d'exploitation ont une orientation approximativement nord-sud.

Au fur et à mesure de l'avancée de l'exploitation, les stériles de couverture seront décapés et utilisés pour la remise en état coordonnée du site. Ils pourront être stockés temporairement sur site.

Les matériaux utiles (argile) sont exploités à la pelle mécanique. L'exploitation est divisée en 3 ou 4 gradins de 5 m de hauteur au maximum, sans utilisation d'explosif. La largeur des banquettes résiduelles est de l'ordre de 5 m.

La remise en état du site est menée de façon coordonnée.

Le plan d'état initial du site est donné page suivante.

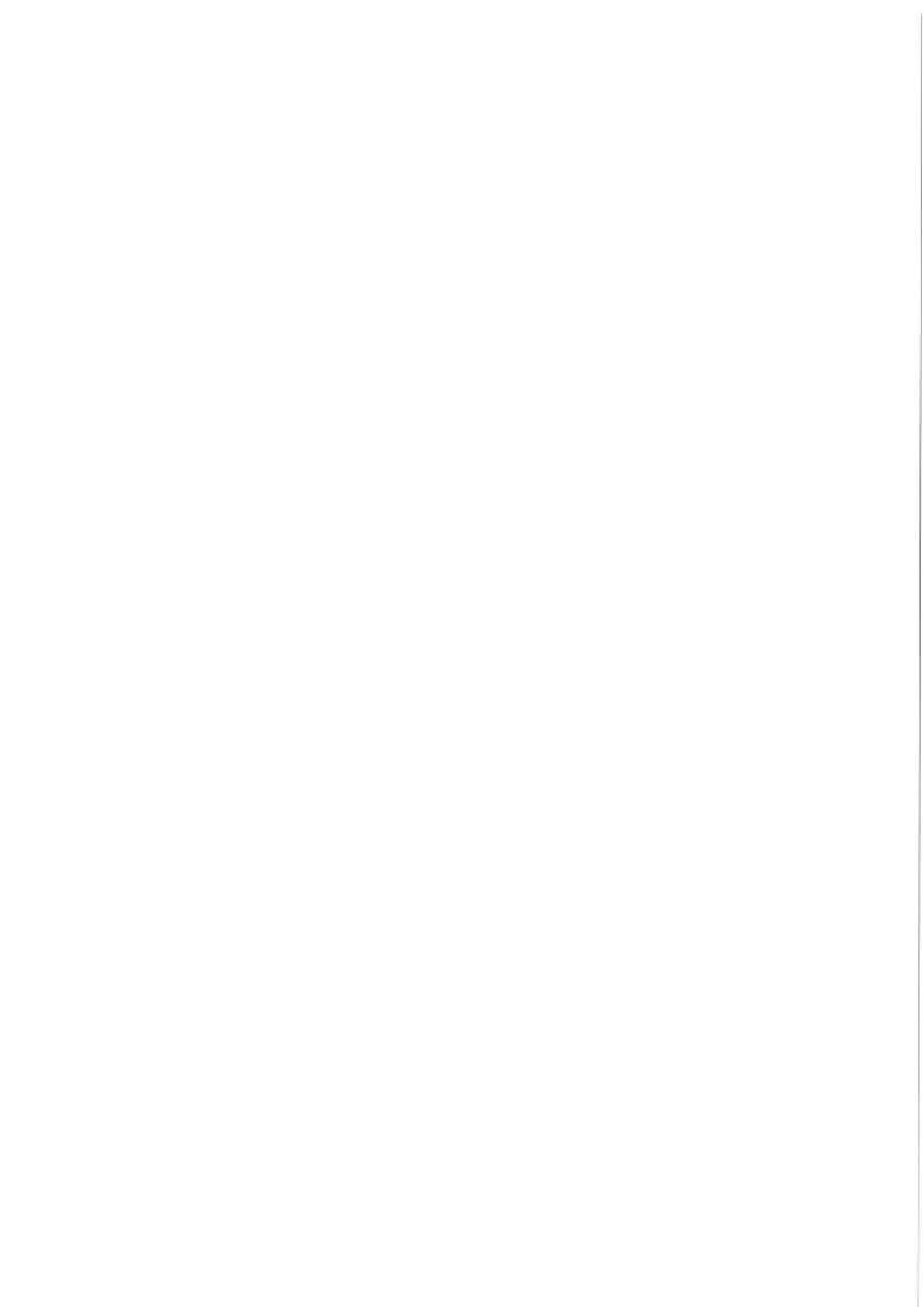
Les aménagements destinés à l'exploitation et à la production comportent :

- des voies internes de circulation stabilisées à l'aide de produits de casse cuite, position variable suivant l'avancement de l'exploitation
- un ou plusieurs bassins de décantation en fond de carrière, assurant la rétention et la décantation des eaux provenant de la carrière avant leur rejet dans le milieu extérieur par pompage
- une zone de stockage de l'argile
- une aire de ravitaillement bétonnée étanche équipée d'un déboureur/séparateur d'hydrocarbures

Il n'y a pas de stockage d'hydrocarbures en carrière. Les camions de transport sont ravitaillés hors du site. Le ravitaillement des engins est réalisé par camion citerne au-dessus d'une aire bétonnée étanche équipée d'un déboureur/séparateur d'hydrocarbures.

L'entretien des engins n'est pas réalisé sur site. Si des opérations doivent être entreprises sur site, en cas de panne par exemple, toutes les mesures de précaution seront prises.





Caractéristiques générales du site

Les caractéristiques générales du site sont :

- Climat de type océanique, tempéré, légèrement dégradé par quelques influences continentales.
- Vents dominants de secteur sud-ouest et nord-est.
- Environnement forestier en bordure de zones urbanisées.
- Sous-sol constitué de formations argileuses datées de l'Yprésien.

Conformité avec la réglementation

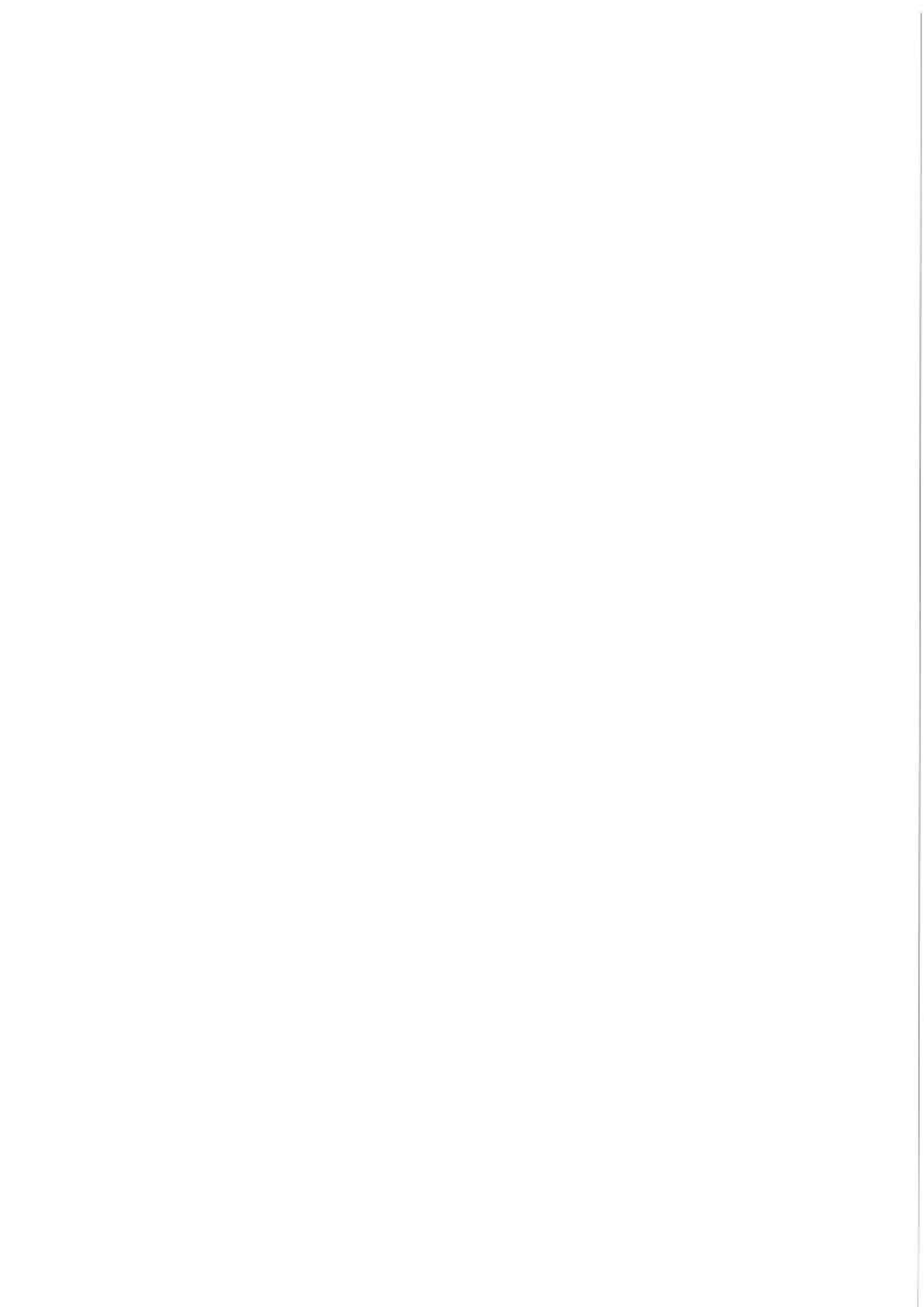
Selon le P.O.S. transmis par la commune, les parcelles A 1727, 1730, 1732, 1733, 1734 et 903 se trouvent en zone « parcelles faisant l'objet d'une étude quant à leur devenir ». Le règlement du P.O.S. ne s'applique pas sur ces parcelles. Le projet est compatible avec le P.O.S. de la commune de Chapet pour les parcelles A 1727, 1730, 1732, 1733, 1734 et 903.

Les parcelles A 1735, 1736, 1737, 1738, 1739 et 1740 se trouvent en zone NC du P.O.S. Ce classement ne permet pas l'exploitation de carrière. Une demande de modification du P.O.S. est actuellement en cours d'instruction par la mairie de Chapet afin de permettre l'exploitation de carrière sur ces parcelles.

Le projet est conforme à la réglementation et ne générera pas, par la mise en place de mesures, de pollutions affectant la qualité de l'air et de l'eau.

A l'exception de la nouvelle Z.N.I.E.F.F. de type 2, « Bois régional de Verneuil », qui n'est pas encore validée par le Muséum d'Histoires Naturelles, la carrière ne se situe pas à l'intérieur du périmètre d'un domaine bénéficiant de protection environnementale spéciale.

Le projet n'aura pas d'incidence sur le patrimoine culturel, le projet n'est pas situé dans le rayon de protection de 500 m d'un monument ou site classé ou inscrit et il n'y a pas de visibilité entre la carrière et un monument. Il n'y a pas de site archéologique connu recensé sur le domaine sollicité.



Impact de l'installation sur son environnement

Impact sur la ressource en eau profonde

Au droit du site à l'étude, on note la présence de l'aquifère de la craie sénonienne, à perméabilité fissurale.

Les sables de Cuise et les argiles et sables argileux du Sparnacien ne sont pas aquifères au droit de la carrière et de son extension. Ils peuvent toutefois contenir de petits aquifères suspendus, compartimentés, aux caractéristiques hydrogéologiques médiocres (transmissivité et coefficient d'emmagasinement faibles). Ces petits aquifères de très faible extension sont dépendants des précipitations qui ont une influence directe sur leur recharge.

L'exploitant ne note pas d'arrivées d'eau significatives en carrière.

Les argiles, calcaires marneux et marnes à la base de la formation argileuse exploitée ne sont pas extraits, laissant ainsi un écran protecteur peu perméable à l'aquifère sous-jacent de la craie sénonienne. La cote de l'aquifère de la craie peut être estimée à environ 20 m NGF au droit de la carrière. La cote minimale de fond de fouille est de 22 m NGF au maximum. L'exploitation n'atteint pas l'aquifère de la craie.

L'exploitation n'a pas d'impact sur la ressource en eau profonde.

Par ailleurs, l'exploitation ne peut avoir d'incidences sur les champs captant de Flins-Aubergenville et de Verneuil-Vernouillet au regard de sa position et de la géologie au droit du site.

Impact sur la ressource en eau superficielle

L'exploitation forme une dépression par rapport au terrain naturel. Les eaux de ruissellement s'accumulent en fond de carrière qui joue le rôle de bassin tampon et de décantation. Un bassin de décantation est aménagé au point bas de l'exploitation. Une fois décantées, les eaux sont pompées, hors période pluvieuse, puis dirigées vers un fossé longeant le périmètre sollicité puis le C.R. 30 dit Allée des Coquetiers. Cette méthode de décantation sera également appliquée aux extensions.

Les eaux sont ensuite collectées par le ruisseau d'Orgeval à l'ouest du site, celui-ci étant affluent de la Seine.

Toutes les mesures sont prises afin d'éviter une éventuelle dégradation de la qualité des eaux rejetées.

Le projet est sans incidence sur la ressource en eau superficielle.

Impact hydraulique

Le fond de carrière permet la rétention des eaux en cas de pluie exceptionnelle (période de retour 10 ans ou supérieure). La pompe du bassin de décantation écrête par ailleurs le débit rejeté en direction du ruisseau d'Orgeval.

Par ailleurs, les domaines sollicités en extension sont suffisamment éloignés de l'affluent du ru d'Orgeval (200 et 250 m) pour pouvoir affirmer que la carrière n'aura pas d'impact sur ce cours d'eau au regard des formations géologiques recoupées peu perméables. Il en est de même pour le ruisseau d'Orgeval dont l'exploitation de l'extension Ouest s'approchera à 300 m. Cette distance est suffisante pour exclure un éventuel « captage » du ruisseau dans la carrière.

Impact sur l'air

L'exploitation est à l'origine de dégagement de gaz de combustion des moteurs thermiques. Elle n'est pas à l'origine de l'émission d'odeurs.

L'exploitation est à l'origine de l'émission de poussières. Elles sont mobilisées lors du passage des engins sur les pistes.

Les pistes sont arrosées en période sèche afin de limiter la mobilisation de poussières.

Des prélèvements de poussières sont réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Impact sur la circulation

Actuellement, les camions en charge empruntent les voies suivantes, de la carrière à l'usine :

- C.R. 30 dit « Allée des Coquetiers ou des Coquettes »
- C.R. 1 dit « Allée de Séparation »
- R.D. 154
- R.D. 14
- Rue Descartes
- C.R. 33
- Rue du Pieu

La distance totale de la carrière à l'usine par la route est de 8,5 km. Ce trajet sera conservé durant l'exploitation de l'extension Sud. Lors de l'exploitation de l'extension Ouest, le trajet des camions de transport sera modifié du fait de l'existence à cette date de la déviation de la R.D. 154 dont la fin des travaux est prévue pour 2017. Les camions emprunteront alors l'allée des Coquetiers vers le sud afin de rejoindre un carrefour giratoire puis la nouvelle déviation.

Ils emprunteront ensuite l'itinéraire actuel :

- R.D. 154
- R.D. 14

- Rue Descartes
- C.R. 33
- Rue du Picu

L'approche de la carrière est signalée par panneaux réglementaires sur le C.R. 30.

Les tonnages transportés et le trajet emprunté par les camions étant inchangés par rapport à l'autorisation actuelle, l'exploitation n'aura pas d'impact supplémentaire sur la circulation. Le nombre de rotation de camion sera identique à la situation actuelle.

Impact sonore

La carrière ne doit pas générer de bruits susceptibles d'apporter une nuisance aux habitants des bâtiments les plus proches.

La carrière est entourée de parcelles boisées limitant les nuisances sonores. Un muret végétalisé sera mis en place le long de la limite ouest de l'extension Sud et le long des limites sud et est de l'extension Ouest.

Des mesures de l'émergence sonore liée à l'exploitation sont réalisées dans l'environnement tous les ans, notamment au niveau de la clinique de Bazincourt. Les mesures seront réalisées tous les 6 mois lorsque l'exploitation se rapprochera à moins de 200 m des habitations.

Incidence visuelle

La carrière est exploitée en fosse, en milieu boisé.

La carrière n'a pas d'incidence visuelle lointaine ou proche car elle est masquée par les parcelles boisées alentours.

Impact sur la flore

La mise en exploitation d'une surface détruit les espèces végétales présentes. Aucune espèce végétale protégée n'a été recensée sur le périmètre sollicité.

Par ailleurs, il n'y a pas de zones humides sur les périmètres des extensions.

Les surfaces décapées sont strictement limitées aux besoins de l'exploitation et de gestion de la terre végétale de façon à limiter la destruction du biotope, à limiter l'investissement lié à la gestion des terres de découverte et à limiter le volume de ruissellement instantané se produisant sur les surfaces décapées.

Les terrains sont remis en état à l'avancement et reboisés.

Impact sur la faune

Les habitudes de la faune sont légèrement modifiées par l'avancement du front d'exploitation.

Une expertise écologique menée entre 2010 et 2012 a montré que l'exploitation n'a qu'un impact faible à nul sur la faune fréquentant le bois de Verneuil.

Terreal prévoit des mesures de protection des espèces protégées fréquentant le site, avec notamment :

- Le retrait de la zone à exploiter d'une surface comprenant une aire de nidification probable de l'aucou crécerelle,
- La mise en place de mesures de protection des habitats à Lézards des murailles (talus au nord du périmètre sollicité),
- La mise en place de mesures de reconstitution d'habitats favorables à l'Ecureuil roux.

Une demande de dérogation sera demandée au titre de l'article L. 411-2 du code de l'environnement.

Pollution accidentelle

Les sources de pollution potentielles sur le site sont :

- Les hydrocarbures
- Les matières en suspension

Les hydrocarbures

Le volume maximum de carburant susceptible d'être répandu sur le carreau de l'exploitation par un réservoir se vidant entièrement est 700 l.

Le volume maximum d'huile hydraulique qu'un engin est susceptible de répandre sur le site est limité à 600 l.

En cas de pollution accidentelle :

- *l'eau ne sera pas pompée en direction du ruisseau d'Orgeval*
- *la zone polluée sera circonscrite par un barrage d'argile disponible sur place*
- *la zone polluée sera traitée à l'aide d'un absorbant fort ou à l'aide de feuilles et boudins absorbants*
- *la terre polluée sera collectée et transportée dans un centre de traitement dûment habilité*
- *l'eau polluée sera pompée et transportée dans un centre de traitement dûment habilité*

L'exploitation ne génère pas de déchets, l'entretien des engins et camions a lieu hors site de la carrière. En cas d'intervention en carrière, suite à une panne par exemple, toutes les mesures seront prises pour assurer la protection du milieu naturel.

Les engins d'exploitation sont ravitaillés sur le site par camion citerne au dessus d'une aire de ravitaillement bétonnée équipée d'un séparateur à hydrocarbures. Les camions de transport sont ravitaillés hors site.

Les matières en suspension

Les eaux de ruissellement s'accumulent en fond de carrière où est aménagé un bassin de décantation. Elles sont ensuite pompées puis renvoyées vers un fossé longeant l'allée des coquetiers (C.R. n° 30) et rejoignant le ruisseau d'Orgeval.

Les eaux ne sont pas immédiatement pompées après une période pluvieuse afin de permettre leur décantation. Cette méthode de décantation sera identique lors de l'exploitation des extensions Sud et Ouest.

L'exploitation ne peut être à l'origine d'une pollution majeure du milieu naturel.

Incidence sur la santé humaine

L'exploitation ne génère pas de substances ni de gaz toxiques. Les envols de poussières indésirables sont réduits du fait de la plasticité de l'argile. En période sèche les pistes sont arrosées et la vitesse des tombereaux et camions de transport est réduite afin de limiter l'envol de poussières.

L'exploitation n'a pas d'incidence sur la qualité des eaux de surface et souterraines et ne se situe pas à l'intérieur d'un périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable. Elle ne recoupe pas par ailleurs d'aquifère.

L'exploitation n'a pas d'incidence sur la santé humaine.

Raisons pour lesquelles le projet a été retenu

Le projet a été retenu pour les raisons suivantes :

- la présence historique de l'activité dans les bois de Verneuil, la carrière est en activité depuis 1968,
- la situation de la carrière, proche de l'usine (8,5 km par la route),
- la qualité de la matière première, connue et qui permet d'éviter toute modification du mélange en entrée d'usine,
- Un impact faible et temporaire sur l'environnement.

Etat final du site

Le sol est entièrement reconstitué à l'avancement à l'aide des stériles de découverte et de matériaux inertes importés. La terre végétale est régalée sur le stérile rapporté.

Les zones remblayées sont raccordées au terrain naturel de façon harmonieuse, sans discontinuités.

Il n'y a pas création de plan d'eau.

L'ensemble des terrains est reboisé à l'avancement, par tranches. Des mesures sont prises afin d'augmenter la surface d'habitat favorable à l'Écureuil roux.